

PROCES VERBAL REUNION CCAS DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix du mois d'avril à dix-sept heures et trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX.

Présents : 9 – ROUX Philippe, PERRIER Bernadette, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, MARION Martine, CHALABREYSSE Nicole, TERME Jean-Marie, BAUZELY Françoise, MORTIER Colette.

Absent : 0

Procuration : 0

Secrétaire de séance : MARION Martine

DELIBERATIONS

Avant de commencer la séance, le Maire souhaite la bienvenue à Mme Colette MORTIER qui remplace M. Jean-Baptiste CHAZE, membre démissionnaire pour raison de santé.

Le compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Maire, Président du CCAS, explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus des comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le bureau du CCAS doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Le Maire se retire de la salle. La Présidence de la séance est alors donnée à Mme Bernadette PERRIER.

Elle propose au bureau du CCAS d'adopter le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS défini comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	Dépenses ou déficit	Recettes ou déficit	
Opérations de l'exercice	29 636.40 €	19 892.57 €	
Résultat de l'exercice 2024	9 743.83 €		
Résultat reporté 2023		14 261.48 €	NEANT
Total	29 636.40 €	34 154.05 €	
Résultat de clôture		4 517.65 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la commune portant expérimentation du Compte Financier Unique par la commune pour l'exercice 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que ce Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion,

Considérant que Monsieur le Maire, Président du CCAS, n'a pas participé au débat, ni au vote du Compte Financier Unique,

Considérant que le bureau du CCAS a siégé sous la présidence de Mme Bernadette PERRIER pour le vote du Compte Financier Unique,

Après en avoir délibéré,

Le bureau du CCAS, hors de la présence de Monsieur le Maire, Président du CCAS, à l'unanimité :

- Adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS.

2/OBJET : Subventions 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Alloue les subventions suivantes à inscrire au budget 2025 :

ASSOCIATION	Montant
A.D.A.P.E.I.	250 €
A.P.A.T.P.H.	250 €
Entraid'Addict 07	250 €
Croix Rouge	250 €
Don du sang	250 €
Secours Populaire	250 €
Vaincre la Mucoviscidose	200€
Agir contre le Diabète	250 €
F.N.A.T.H. Aubenas	200 €
Ligue contre le cancer	200 €
APRRES	250 €
Divers	300 €
TOTAL	2 900 €

- Inscrit les crédits nécessaires au compte 65748 du budget primitif 2025 pour un montant global de 2 900 € ;

- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3/OBJET : Participation 2025 – Restos du Cœur d'Aubenas

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE de participer à l'action des Restos du Cœur d'Aubenas par la prise en charge d'une facture de produits alimentaires d'un montant global de 1 400 Euros, à prendre chez les commerçants de la commune ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 60623 du budget primitif 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4/OBJET : Vote du Budget 2025

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, à l'unanimité :

ARRETE et ADOpte le Budget Primitif 2025, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 27 300 € dont 4 517.65 € de résultat reporté.

Aucune inscription en section d'investissement.

5/OBJET : Demandes d'aides sociales

2 dossiers transmis par l'assistante sociale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau du CCAS attribue les aides suivantes :

- Dossier n° 1 : 150 € (aide alimentaire)
- Dossier n° 2 : 36 repas de cantine à 4 € pour un enfant scolarisé à l'Ecole des Champs (soit 144 €)
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

6/OBJET : Repas du CCAS - Participation financière des non ayant droits

Monsieur le Maire, Président du CCAS, informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour fixer le prix du repas pour les non ayants droits au repas du CCAS et l'autoriser à encaisser les chèques correspondants.

Le Bureau du Centre Communal d'Action Sociale, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe le prix du repas pour les non ayant droits à 30 € par personne ;
- autorise le Maire à encaisser les chèques correspondants et à percevoir les dons au profit du CCAS.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Martine MARION** intervient sur le projet de « Mutuelle communale ». Le Maire indique que les services de la Région ont lancé une mutuelle régionale « Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ». Il a assisté à la présentation de ce dispositif. Les conditions d'un partenariat éventuel seront étudiées ultérieurement.
- **Le Maire** dresse le bilan du « Noël des ainés 2024 » :
 - . 613 personnes ayants-droits
 - . dont 102 colis et 31 colis pour les personnes en EHPAD
 - . 271 bons d'achat
 - . 160 convives au repas (y compris les élus)
 - . 64 personnes ont choisi de faire don du montant du bon d'achat (28 €) au CCAS
- **Bernadette PERRIER** dresse le bilan de la vente de brioches organisée pour « Octobre Rose » : 232 brioches vendues, pour une recette de 1 873 € au profit de la Ligue Contre le Cancer.

Le Comité d'Animations, en lien avec le CCAS, a organisé le premier Téléthon sur la commune. La somme de 1 245 € a pu ainsi être versée à l'AFM-Téléthon.

Les membres du CCCAS ont assisté à plusieurs Assemblées Générales d'associations subventionnées.

Le 13 mai prochain, Bernadette PERRIER participera à la journée partenariale sur le thème du logement à VEYRAS, en lien avec le dispositif FUL (Fonds Unique Logement).

Les prochains appels aux personnes vulnérables sont prévus le mardi 22 avril à 14 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

La Secrétaire de séance,
Martine MARION

1^{er} MARION EST
DÉMISSIONNAIRE
DU CA DU
CCAS

Le Président du CCAS,
Philippe ROUX

